



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CHAMBRE

JUILLET 2024 - NUMÉRO 17

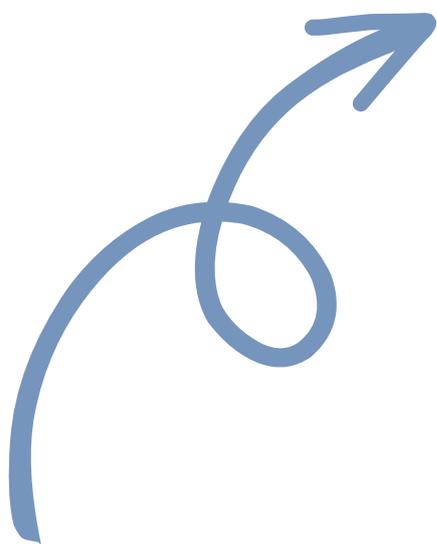


LA CHAMBRE



Commune de

La Chambre



SOMMAIRE

Vie des services

Finances de la commune

Amélioration du Centre-Bourg

Travaux en cours

**Divers- Commerce -
Décoration**

Animation

Informations pratiques

Environnement/Civisme

Agenda

Adresse : Mairie de La Chambre 294 Grande Rue 73130 LA CHAMBRE

Directrice de la publication ;
Mathilde Sonzogni

Comité de rédaction :
Mathilde Sonzogni / Sofia Brun / Charline Philippon /
Suleyman Altundag / Sandra Malenfant

Conception : Suleyman Altundag

Crédit photos : Mathilde Sonzogni

Tirage : 733 exemplaires. Dépôt légal à parution.

**Votre avis compte beaucoup, faites nous un retour sur
cette édition à mairie@la-chambre.fr**

Remerciements

Reine REFFET née MARTIN GARIN

La commune est très honorée du legs de Reine REFFET, née Martin Garin, originaire de Saint Alban des Villards : d'un appartement de Type T3 situé dans le Centre de Chambéry sous condition d'entretenir le caveau familial de la famille REFFET-VIARD situé au cimetière de La Chambre. Elle a tenu le bureau de tabac de La Chambre avec sa soeur. Léopold REFFET, son époux, a été instituteur à l'école de La Chambre jusqu'à son décès en 1953.

Nous la remercions chaleureusement de cette pensée.

Bienvenue

L'équipe municipale a le plaisir d'accueillir un nouvel agent :

Aurélien **URBAIN** a pris ses fonctions le 12 février 2024 en qualité d'assistante de gestion administrative polyvalente.

Cet été, **cinq** jeunes de 16-17ans viennent en renfort des services pour une première expérience professionnelle (entretien des écoles, entretien des espaces verts).

Memorandum

RECENSEMENT

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français(es) dans les 3 mois après leur seizième anniversaire. Il permet d'obtenir l'attestation nécessaire pour les examens et concours publics.

Pour pouvoir vous faire recenser, merci de vous présenter en mairie avec les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (facture récente, quittance de loyer, etc.)

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?

Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10e jour avant le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

MODIFICATION DES MODALITES D'OBTENTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

De nouvelles modalités ont été mises en place et un formulaire est à compléter. Ce dit formulaire de demande de subvention est disponible sur le site internet : <https://la-chambre.fr> ou sur demande à l'adresse mail suivante : mairie@la-chambre.fr

Le compte administratif 2023 de la commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 1 184 070,37 €	Dépenses : 819 773,93 €
Recettes : 1 602 967,19 €	Recettes : 716 608,44 €
Excédent de clôture : 418 896,82 €	Résultat de clôture : -103 165,49 €
Résultat antérieur : +172 591,80 €	Résultat reporté : 178 081,10 €
Résultat de clôture : +591 488,62 €	Résultat de clôture : 74 915,61 €

Pour la section fonctionnement, le détail est le suivant :
 (BP = Budget prévisionnel, CA = Compte Administratif)

	DEPENSES			RECETTES			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2023	CA 2023	BP 2024	
Charges à caractère général (dt énergie/travaux d'entretien)	410 800	345 460	495 850				
Charges de personnel	624 000	563 807	480 020	Atténuation de charges (remboursement salaires, Indemnités journalières)	20 000	42 283	0
Atténuation de produits (reversement de taxes)	90 000	83 661	90 112	Produits, services, ventes diverses (dont personnel intervenant au périscolaire)	66 000	38 609	25 000
Autres charges de gestion courante (SDIS, subventions, indemnités élus)	137 410	123 993	144 910	Autres produits de gestion courante (loyers...)	143 800	134 785	131 000
				Fiscalité locale	201700	211 553	211 800
Charges financières (intérêts des emprunts)	57 640	51 647	48 604	Impôts et taxes	776500	821 858	786 927
Charges spécifiques		15 500		Produits spécifiques		24 443	960
Dotation aux amortissements		0	6 000	Dotations et Participations (dont participation école NDC et reversement taxes)	273200	329 432	

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été :

La POSTE : travaux de réseaux, eaux pluviales (déconnexion, désimperméabilisation et infiltration) , réaménagement de surface dont la cuve des eaux pluviales.

- Coût de l'opération : **452 270 €**
- Subventions : **179 430 €**
(Agence de l'eau 57 500€, Etat (DETR) 100 000€ et Département 21930€)

Deuxième phase de la reprise du jardin public : aménagement d'un plateau sportif

- Coût de l'opération : **16 515 €**
- Subventions : **12 882 €**
(Département 2807€, Agence du Sport 10075€)

Les investissements principaux engagés en 2024 sont les suivants :

Chemin de Babet/ Rue de Surville : travaux de réseaux, eaux pluviales (déconnexion, désimperméabilisation et infiltration) , réaménagement de surface/accessibilité PMR.

- Coût de l'opération : **207 368 €**
- Subventions : **140 544 €**
(Agence de l'eau 79 744 €, Etat (DETR) 50 000 € et Département 10 800€)

Cours et abords de l'école : désimperméabilisation, accessibilité, récupération des eaux de pluie, mises aux normes PMR et remplacement des jeux qui n'étaient plus aux normes (dont la tranche reprise des parkings prévue pour 2025)

- Coût de l'opération : **384 033 €**
- Subventions : **229 000 €**
(Agence de l'eau 160 000 € (estimé, attribution attendue en octobre 2024), Etat (DSIL) 42 000 €
Département 27 000 €)

Troisième phase de la reprise du jardin public : l'installation du type araignée

- Coût de l'opération : **28 669 €**
- Subvention : **4 300 €** (département)

Rénovation Energétique de la mairie et de 3 pièces de l'école (abaissement des plafonds et éclairage LED)

- Coût de l'opération : **66 506 €**
- Subvention : **18 429 €**
(Région 10000€ Département 8429€)

Au budget Investissement, côté recettes, n'ont été reprises que les subventions dont l'attribution était confirmée avant le vote du budget et la revente de la rizerie pour 236 000 € le 4 avril 2024



La commune s'est engagée depuis 2020 dans une réflexion sur l'amélioration de l'espace public du centre bourg en profitant de l'opportunité de réaménagement de l'îlot Catrin. Les objectifs attendus sont les suivants :

- Libérer et mettre en valeur l'espace public
- Clarifier les usages tout en permettant le caractère multi-usages des places du Marché et de la Liberté
- Prolonger le coeur de bourg jusqu'à l'îlot Catrin
- Sécuriser les insertions sur la Grande Rue
- Désimperméabiliser et végétaliser le centre-bourg pour plus de fraîcheur.
- Conserver le stationnement présent sur l'îlot Catrin en définissant l'emprise du futur projet immobilier
- Déplacer des containers et avoir des sanitaires publics aux normes
- Reprendre les zones de "béton pourri"

Situation actuelle



- Centre-bourg vivant : marché hebdomadaire, nombreux commerces et services
- Zone 30 clairement identifiée
- Trottoir côté ouest confortable : Revêtement en résine claire. Places longitudinales en arrêt minute pour livraisons et achats rapides.
- Place du Marché routière : enrobé et marquage au sol pour organiser l'espace. Bande piétonne le long de la voirie, où se situe le mobilier d'éclairage.
- Sanitaires non accessibles aux PMR.
- Place de la Liberté : une aire de stationnement dont les délaissés sont enherbés. Fontaine peu mise en valeur, coincée entre le stationnement et le carrefour
- Enrobés, et bordures "abimés par le béton pourri" à reprendre

Bilan stationnement existant : 63 places

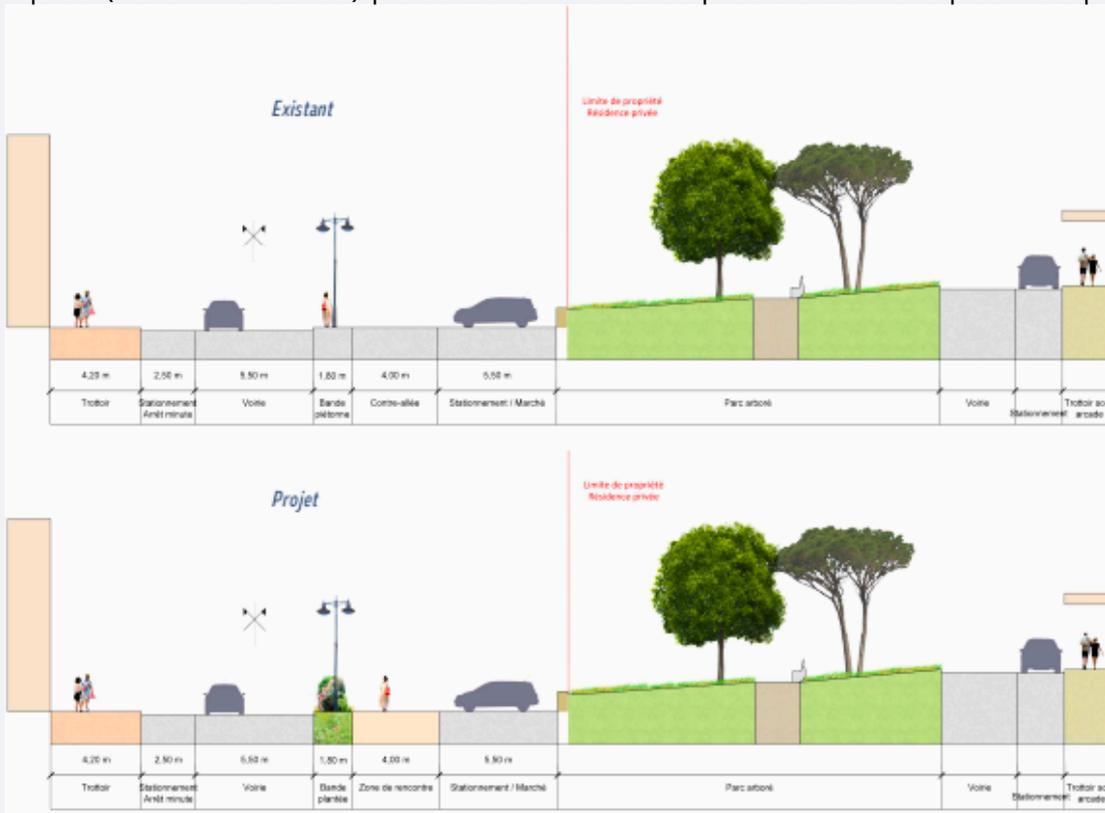
Avec :

- Zones de marché non condamnées à la circulation véhicules ; cela engendre des conflits entre usagers
- Connexion piétonne peu confortable entre la place de la Liberté et la place du Marché
- Signalisation surnuméraire et inadaptée (pollution visuelle)

Proposition de réaménagement retenue

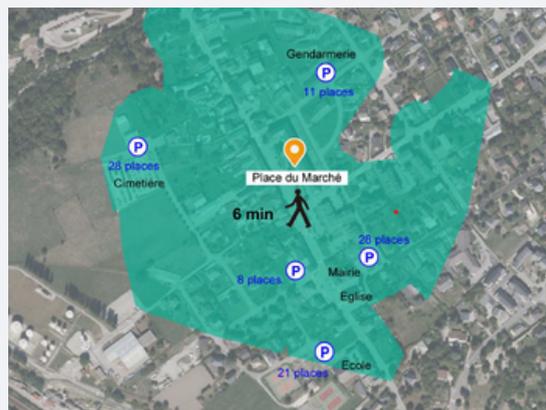


Permettant la valorisation de la place de la liberté avec bornes de recharge électriques (vélo + voitures) place de la liberté et plus de confort pour les piétons.



Bilan stationnement après travaux : 61 places

Il convient de ne pas oublier les stationnements de proximité qui continueront à s'ajouter au stationnement existant.





Les containers de la place du marché, et de l'îlot Catrin seront regroupés derrière le Val Buch.

Les sanitaires seront déplacés derrière le Crédit Agricole.

Les commerçants rencontrés en juin ont demandé des ajustements :

signalisation, (dont celle des WC), déplacement des bornes électriques pour les véhicules, ajustement des emplacements des bornes pour marchands ambulants... qui sont en cours d'intégration dans les dossiers d'appels d'offres.

Ces gros travaux s'étaleront en plusieurs phases de façon à limiter les nuisances et permettre aux commerçants dont le marché de fonctionner :

1. En 2024, seuls seront possibles le déplacement des containers et des WC publics
2. Une tranche concernera la place du marché
3. Une autre la place de la Liberté
4. et la dernière la portion l'îlot CATRIN depuis l'extrémité de la place du marché

Les espaces étant aujourd'hui définis, il va être possible d'avancer sur le projet immobilier.

BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION FINANCIERE

Acquisitions foncières	297 303,00 €	Fonds communaux (dont revente attendue du terrain à un promoteur)	424 000,00 €
Travaux désamiantage	95 000,00 €	Fonds vert (Commune 141 000 et Etablissement Public Foncier Local 74 000)	215 000,00 €
Démolition îlot	30 000,00 €	Agence de l'eau	15 000,00 €
Déplacement containers et sanitaires	112 050,00 €	PVD	250 000,00 €
Infrastructures	647 204,00 €	FAST (fonds liés au chantier Lyon Turin)	330 704,78 €
Bureau d'études	53 147,78 €		
Total	1 234 704,78 €	Total	1 234 704,78 €

Ce tableau reprend les acquisitions financières en lien avec l'EPFL la Savoie qui prend à sa charge une partie des travaux liés au tènement CATRIN d'où le partage du fonds vert entre commune et EPFL. Les acquisitions foncières antérieures l'ont été avec des fonds communaux qui seront complétés par la recette à venir de la vente du terrain pour la construction d'un collectif.

Les montants en gras reprennent les subventions obtenues : fonds vert et département programme Petites Villes de Demain. Le dossier est en cours à l'agence de l'eau et nous attendons le montant retenu pour le FAST.

Le Conseil Municipal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.